



## DELIBERATION N°20140113 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

#### EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**VIE ASSOCIATIVE - MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DES SALLES GERARD PHILIPPE, ARISTIDE BRIAND ET DU BOULODROME ALBERT MAITRIAS - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET L'ASSOCIATION 'OFFICE SAINT-CHAMONNAIS DES RETRAITES'**

## **MME FLECHET ANDONELLA EXPOSE CE QUI SUIT :**

Dans le cadre de l'organisation de la Semaine Bleue «l'Office Saint-Chamonais des Retraités » organisera du 17 au 24 octobre 2014 plusieurs animations sur le territoire de la commune.

Cette manifestation permet aux personnes âgées de bénéficier de nombreuses animations telles que des spectacles, une randonnée et des chorales...

La ville de Saint-Chamond mettrait à disposition à titre gracieux les infrastructures nécessaires que sont les salles Gérard Philipe et Aristide Briand ainsi que le Boulodrome Maitrias.

L'avantage en nature consenti par la ville est estimé à 850 € pour les salles Gérard Philipe et Aristide Briand et à 200 € pour le boulodrome Maitrias.

Le CCAS de Saint-Chamond apporterait aussi sa contribution en aidant l'association sur des aspects techniques. Le coût de celle-ci est estimé à 1 500 €.

Il est donc proposé la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Saint-Chamond, le CCAS de Saint-Chamond et l'Office Saint-Chamonais Des Retraités (O.S.C.D.R.) pour l'organisation de la Semaine Bleue.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat entre la ville, le CCAS et l'Office Saint-Chamonais Des Retraités, relative à la mise à disposition, à titre gracieux, des salles Gérard Philipe, Aristide Briand et du boulodrome Albert Maitrias, dans le cadre de l'organisation de la manifestation Nationale intitulée 'la Semaine Bleue',

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014  
Le maire,  
Signé :

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014